

CHARTRE D'ADHESION i-Trans

En renseignant le document intitulé « Annuaire des membres », le futur adhérent déclare vouloir adhérer à i-Trans, ce qui suppose d'être à jour de la cotisation annuelle et d'accepter la charte d'adhésion ci-dessous.

Les informations renseignées dans le document « Annuaire des membres » ont vocation à :

- Alimenter la plateforme de veille et l'annuaire des membres
- Valoriser vos produits innovants, savoir-faire et compétences au sein du réseau
- Vous accompagner au mieux et au plus proche de vos besoins sur l'ensemble des services offerts par i-Trans, notamment pour l'animation et l'émergence de projets, sur les domaines d'applications relatifs aux transports terrestres

i-Trans s'engage à fournir aux membres de son réseau, les services présentés dans la plaquette offre de services. Dans ce but, i-Trans attend de ses membres un engagement proactif afin de développer la coopération.

En adhérant à i-Trans, le membre s'engage donc à :

- Etre à jour de sa cotisation de l'année calendaire en cours
- Respecter les valeurs décrites dans la charte d'adhésion
- Fournir des informations exactes et à jour concernant son entité
- Mener la procédure d'accompagnement des projets à son terme, c'est-à-dire jusqu'à labellisation
- Payer la part variable induite (« success fees ») à tous projets accompagnés, labellisés et financés
- Autoriser i-Trans à communiquer sur ses activités
- Etre ambassadeur des domaines d'activité d' i-Trans

Les manquements ou non-respect de ces engagements pourront entraîner l'arrêt de l'accompagnement par i-Trans, voire à l'exclusion.

VALEURS i-Trans

CONFIDENTIALITE : l'adhérent s'engage à respecter la confidentialité des informations qui lui seront transmises par i-Trans ou qu'il aura obtenues lors d'échanges entre adhérents.

ETHIQUE : l'adhérent est animé par une éthique professionnelle forte dans le développement, l'innovation et la commercialisation des solutions qu'il développe.

INNOVATION : l'adhérent est porté par un esprit constant d'innovation.

PARTENARIAT : l'adhérent est motivé par un esprit de collaboration et s'engage à rester ouvert aux sollicitations dans ce sens.

RESEAU : l'adhérent s'engage à contribuer et à participer activement aux réflexions et actions du réseau.

TRANSVERSALITE : l'adhérent est convaincu que les sujets transversaux inter-filières transports terrestres sont porteurs d'innovation et de partenariat.